**Convention de cotutelle de thèse**

**entre**

**....................................................[[1]](#footnote-1)**

**et**

**UNIVERZITA KARLOVA**

En vertu du contrat bilatéral entre .............................[[2]](#footnote-2), .............................[[3]](#footnote-3), et Univerzita Karlova v Praze, République tchèque, du.......... [[4]](#footnote-4), la convention de cotutelle de thèse est conclue entre les parties comme suit :

**…………**[[5]](#footnote-5) (ci-après désignée comme ..........’)[[6]](#footnote-6) sise à .............................[[7]](#footnote-7), représentée par le président / recteur .............................,[[8]](#footnote-8) et sa partie intégrante .............................,[[9]](#footnote-9) sise à .............................,[[10]](#footnote-10) représentée par.............................[[11]](#footnote-11) (ci-après désigné seulement comme « le représentant de la faculté respective »),

a

**Univerzita Karlova** (ci-après désignée comme « UK »),[[12]](#footnote-12) sise à Ovocný trh 560/5, 110 00 Prague 1, Staré Město, République tchèque, TVA No : CZ00216208, ID No : 00216208, représentée par le recteur prof. MUDr. Tomáš Zima, DrSc., et sa partie intégrante.............................[[13]](#footnote-13) sise à ............................., République tchèque, représentée par le doyen ............................. (ci-après désigné seulement comme « le représentant de la faculté respective »),

 (ci-après la seule désignation unique et commune « l’institution partenaire » sera utilisée pour l’UK et …........[[14]](#footnote-14))

et

 l’étudiant du programme de doctorat

Monsieur/Madame[[15]](#footnote-15) .............................[[16]](#footnote-16) né(e) ..............[[17]](#footnote-17)

(ci-après les deux parties désignées conjointement comme « les parties contractantes »).

Les études à ..........[[18]](#footnote-18) sont régies par .............................[[19]](#footnote-19).

Les études à Univerzita Karlova v Praze sont régies par la loi n° 111/1998 Sb. (Recueil des lois) sur les écoles supérieures et sur le complément de certaines lois (loi sur les écoles supérieures), telle que modifiée ultérieurement, surtout par l'art. 47bis, et par le règlement intérieur de Univerzita Karlova v Praze et par le règlement intérieur de la faculté respective.

**A ces fins, ils arrêtent les stipulations suivantes :**

**Article 1 : Inscription**

1. Monsieur/Madame .............................[[20]](#footnote-20) (ci-après désigné(e) comme « l’étudiant/e » dans le texte), qui est inscrit/e au programme d'études doctorales de .............................[[21]](#footnote-21) à ..........[[22]](#footnote-22) de même qu'au programme d'études doctorales de .............................[[23]](#footnote-23) à l’UK, réalisera sa thèse en cotutelle à partir de l'année universitaire .............................[[24]](#footnote-24)
2. L’étudiant (e) sera inscrit(e) dans toutes les unités d'études (semestre ou année) du programme respectif d'études doctorales.
3. En cas qu'il soit nécessaire de payer les droits d'inscription /de scolarité, l’étudiant/e paiera ses droits d'inscription ou de scolarité à ..........[[25]](#footnote-25) et sera exonéré(e) de son obligation de payer ses droits à ..........[[26]](#footnote-26)
4. Sans égard à la responsabilité commune de la supervision de la thèse de doctorat, ..........[[27]](#footnote-27) assumera toute la responsabilité de toutes les démarches administratives liées avec la soutenance de la thèse. Les deux universités sont responsables de la tenue des registres et d'autres documents concernant leur étudiant conformément à leurs dispositions, principes et procédures en vigueur.

**Article 2 : Direction de thèse**

1. L’étudiant/e préparera sa thèse de doctorat sous la direction d'un directeur de thèse de..........[[28]](#footnote-28) et d'un directeur de thèse de l'UK qui auront la responsabilité partagée de surveiller les activités de l’étudiant/e tout en respectant le règlement intérieur correspondant.
2. Le directeur de thèse à ..........[[29]](#footnote-29) sera ............................[[30]](#footnote-30) de .............................[[31]](#footnote-31).
3. Le directeur de thèse à l'UK sera ............................[[32]](#footnote-32) de .............................[[33]](#footnote-33).

**Article 3 : Durée des études en cotutelle et obligations de l'étudiant**

1. La durée des études doctorales en cotutelle de l’étudiant/e ne doit pas dépasser la durée maximale prescrite pour les études de tout programme particulier d'études doctorales conformément aux règlements intérieurs des deux institutions partenaires. L’arrêt des études de l’étudiant/e à une des deux institutions partenaires pour une raison différente à l'obtention du diplôme a pour conséquence la résiliation de la présente convention.
2. Le calendrier de la préparation de la thèse de doctorat de l’étudiant/e à........................[[34]](#footnote-34) doit être spécifié dans le plan d'études individuel de l’étudiant/e.
3. L'étudiant(e) est tenu(e) de remplir ses obligations résultant de ses études dans le cadre des deux institutions partenaires.
4. Lors de ses études et à la fin de ses études à .......[[35]](#footnote-35), l’étudiant/e doit remplir les formalités administratives comme suit : .............................[[36]](#footnote-36)
5. Les études doctorales à l'UK s'appuient sur le programme d'études individuel contenant toutes les obligations de l'étudiant. La condition pour réussir les études consiste en la réussite de l'examen de doctorat d'État qui aura lieu à la faculté à .............................[[37]](#footnote-37).

**Article 4 : Thèse de doctorat**

1. La thèse de doctorat sera préparée en coopération entre les deux universités.
2. Le sujet de la thèse est le suivant :

...........................................................................................................................................

1. La thèse sera rédigée en langue .............................[[38]](#footnote-38) et sera soutenue en langue .............................[[39]](#footnote-39). Le résumé sera rédigé en langue .............................[[40]](#footnote-40).

**Article 5 : Soutien pédagogique et financier**

1. Les deux universités assureront à l’étudiant/e le matériel d'enseignement et de recherche indispensable et lui garantiront les mêmes services qu'à leurs propres étudiants. Chacune des deux universités aura à sa charge les frais de déplacement de ses propres enseignants.
2. Sauf stipulations contraires, .......[[41]](#footnote-41) assurera et paiera les frais liés à l'hébergement des membres du jury pour la soutenance de la thèse de doctorat (ci-après seulement « le jury de thèse »), du président et des contradicteurs étrangers lors de la soutenance de la thèse pour un temps indispensable. .......[[42]](#footnote-42) remboursera les frais de déplacement pour les membres du jury, le président et les contradicteurs étrangers.

**Article 6 : Soutenance de thèse de doctorat**

1. La soutenance de thèse consiste en un seul entretien devant le jury de thèse.
2. La soutenance de thèse aura lieu à.............................[[43]](#footnote-43) de .......[[44]](#footnote-44)
3. Le jury de thèse sera composé de .......[[45]](#footnote-45) membres et d'un président avec la possibilité de la présence des deux directeurs de thèse, les deux institutions partenaires étant représentées proportionnellement.
4. Le jury de thèse commun est désigné par les représentants des facultés respectives[[46]](#footnote-46) des deux institutions partenaires après leur accord mutuel.
5. Le président du jury de thèse sera désigné par les représentants des facultés respectives[[47]](#footnote-47) de deux institutions partenaires après leur accord mutuel.
6. Le jury de thèse/……………………[[48]](#footnote-48) désignera 2 contradicteurs. Le président du jury de thèse universitaire remettra cette désignation aux deux facultés respectives.
7. Les contradicteurs remettront leurs rapports écrits aux deux facultés concernées en langue .............................[[49]](#footnote-49). Ils doivent spécifier explicitement dans le rapport s'ils recommandent la soutenance de la thèse ou non.
8. Sauf stipulations contraires, les dates de la soutenance de la thèse de doctorat seront fixées par le représentant de la faculté respective de l’institution partenaire mentionnée dans l’art. 1, alinéa 4 de la présente convention. Les dates de la soutenance régulière et de rattrapage doivent être publiées en conformité avec les règles de la faculté respective, à savoir suffisamment à l’avance.
9. Le jury de thèse est tenu d'établir deux exemplaires du procès-verbal relatif à la soutenance de la thèse rédigés en langue .............................,[[50]](#footnote-50) signés par le président et au moins par un autre membre du jury de thèse.
10. Le procès-verbal contiendra explicitement le résultat de la soutenance, identique pour les deux institutions partenaires, le résultat ne contiendra que les mots « il(elle) a réussi » ou « il(elle) n'a pas réussi ». La faculté respective de .............................[[51]](#footnote-51) remettra le procès-verbal relatif à la soutenance de la thèse, dûment signé, à l'institution partenaire dans le délai de 15 jours à compter de la date de la soutenance de la thèse. L’..................[[52]](#footnote-52) appliquera l’échelle plus fine, à savoir .............................[[53]](#footnote-53), en conformité avec son règlement intérieur en tant que l’équivalent de la classification « il(elle) a réussi ».
11. Sauf stipulations contraires, la soutenance réussie de la thèse correspond, pour les deux institutions partenaires, à la dernière obligation de l'étudiant et l'achèvement des deux programmes d'études, qui permet de délivrer leurs diplômes universitaires à l'étudiant.

**Article 7 : Justificatifs relatifs à la fin du programme des études**

1. Après une soutenance réussie de la thèse de doctorat, les deux institutions partenaires délivrent leurs propres diplômes universitaires standard[[54]](#footnote-54) au candidat.
2. L’.......[[55]](#footnote-55) accordera le titre .............................[[56]](#footnote-56)
3. L’UK accordera le titre „docteur“ (abrégé Ph.D. utilisés derrière le nom).
4. Le(s) diplôme(s) universitaire(s) ou les suppléments de diplôme comprendront une mention établissant que les deux institutions partenaires ont participé à la soutenance de la thèse de doctorat en cotutelle.
5. Le diplôme autorisera le titulaire à utiliser le titre universitaire .............................,[[57]](#footnote-57) de même que la forme tchèque de ce titre universitaire conformément aux dispositions législatives nationales pertinentes.

**Article 8 : Assurance**

1. L’étudiant/e reste responsable des obligations résultant de la sécurité sociale, l'assurance maladie, l'assurance-accidents et l'assurance de la responsabilité civile lors de son séjour en République tchèque ou en .............................[[58]](#footnote-58) en conformité avec les dispositions légales des deux pays.

**Article 9 : Droits de propriété intellectuelle**

1. Les droits de propriété intellectuelle relatifs à la thèse de doctorat, la publication, l'utilisation et la protection des résultats de recherche seront protégés en conformité avec les dispositions légales des deux pays et en vertu d'un accord entre les parties au contrat lesquelles concluent la présente convention de cotutelle de thèse.
2. Le nombre de copies de la thèse et des autres écrits destinés à être archivés dans chacune des institutions partenaires dépend de leur règlement intérieur.

**Article 10 : Stipulations finales**

1. La présente convention sera résiliée au moment où l’étudiant/e terminera ses études à l’une des institutions partenaires respectives pour une raison différente à l'obtention de son diplôme.
2. Il est possible de modifier la présente convention seulement en forme des avenants au contrat numérotés de manière ascendante signés par toutes les parties au contrat.
3. La présente convention est rédigée en ……[[59]](#footnote-59) exemplaires en langue …… . Toute institution partenaire recevra …… exemplaires (de chacune de ses versions linguistiques), l’étudiant/e recevra 1 exemplaire (de chacune de ses versions linguistiques) de .......[[60]](#footnote-60).
4. La présente convention entrera en vigueur en date où elle sera signée par le dernier représentant des parties.

Signatures :

Au nom de ............................. Au nom de Univerzita Karlova

Date : Date :

..................................................... .....................................................

(titre, nom) prof. MUDr. Tomáš Zima, DrSc.

Président/recteur[[61]](#footnote-61) Recteur

Date : Date :

..................................................... .....................................................

(titre, nom) (titre, nom)

Doyen de la faculté [[62]](#footnote-62)............................... Doyen de la faculté...............................

Date : Date :

..................................................... .....................................................

(titre, nom) (titre, nom)

Directeur de thèse Directeur de thèse

Date :

.....................................................

Monsieur/Madame

étudiant[[63]](#footnote-63)

1. Veuillez mentionner le nom de l'université partenaire ou autre institution partenaire en langue originale ou en langue anglaise (ci-après désignée « **l’université partenaire** » dans les notes). [↑](#footnote-ref-1)
2. Veuillez mentionner le nom de l'université partenaire en langue originale ou en langue anglaise. [↑](#footnote-ref-2)
3. Veuillez mentionner le pays où se trouve le siège de l'université partenaire. [↑](#footnote-ref-3)
4. Veuillez mentionner la date de la signature du contrat bilatéral. En cas qu’un tel contrat ne soit pas signé, le texte du paragraphe sera comme suit : « La présente convention de cotutelle de thèse est conclue entre les parties comme suit : ». [↑](#footnote-ref-4)
5. Veuillez mentionner le nom de l'université partenaire en langue originale ou en langue anglaise. [↑](#footnote-ref-5)
6. Veuillez mentionner l'abréviation de l'université partenaire laquelle sera utilisée dans le texte suivant. [↑](#footnote-ref-6)
7. Veuillez mentionner l'adresse du siège de l'université partenaire (non celle de la faculté/école respectives/de l’institut respectif). [↑](#footnote-ref-7)
8. Veuillez mentionner le prénom et le nom du représentant de l’université partenaire, inclus ses titres académiques devant son nom et derrière celui-ci. [↑](#footnote-ref-8)
9. Veuillez mentionner le nom de la faculté/école respectives/ de l’institut respectif de l’université partenaire. [↑](#footnote-ref-9)
10. Veuillez mentionner l’adresse de la faculté/école respectives/ de l’institut respectif de l’université partenaire. [↑](#footnote-ref-10)
11. Veuillez mentionner le prénom et le nom du représentant de la faculté partenaire/de l’école partenaire/de l’institut partenaire, inclus ses titres académiques devant son nom et derrière celui-ci. [↑](#footnote-ref-11)
12. Le cas échéant, il est possible que le rédacteur remplace de manière discrétionnaire la présente abréviation par une abréviations différente aux fins de la présente convention. [↑](#footnote-ref-12)
13. Veuillez mentionner le nom de la faculté de l’UK, le cas échéant ajouter aussi le nom de l’institut (de la chaire) où ses études en cotutelle seront réalisées. [↑](#footnote-ref-13)
14. Veuillez mentionner l'abréviation de l’université partenaire. [↑](#footnote-ref-14)
15. Veuillez supprimer toutes les possibilités invalides dans le texte entier du contrat. [↑](#footnote-ref-15)
16. Veuillez mentionner le prénom et le nom de l’étudiant sans ses titres. [↑](#footnote-ref-16)
17. Veuillez mentionner la date de naissance de l'étudiant. [↑](#footnote-ref-17)
18. Veuillez mentionner l'abréviation de l’université partenaire. [↑](#footnote-ref-18)
19. Veuillez mentionner le cadre législatif et le règlement intérieur régissant les études en cotutelle à l'université partenaire. [↑](#footnote-ref-19)
20. Veuillez mentionner le prénom et le nom de l’étudiant sans ses titres. [↑](#footnote-ref-20)
21. Veuillez mentionner le nom du programme d'études doctorales à l'université partenaire. [↑](#footnote-ref-21)
22. Veuillez mentionner l'abréviation de l’université partenaire. [↑](#footnote-ref-22)
23. Veuillez mentionner le nom du programme d'études doctorales à l'UK. [↑](#footnote-ref-23)
24. Veuillez mentionner l'année universitaire où la convention entrera en vigueur. [↑](#footnote-ref-24)
25. Veuillez mentionner l'abréviation de l’université où l’étudiant paiera des droits de scolarité éventuels liés à ses études (le mot « **l’université** » peut être remplacé par le mot « **l’institution partenaire** » établi en l’en-tête de la présente convention). [↑](#footnote-ref-25)
26. Veuillez mentionner l'abréviation de l’université où l’étudiant sera exonéré de son obligation de payer les droits liés à ses études. [↑](#footnote-ref-26)
27. Veuillez mentionner l'abréviation de l'université qui assurera la soutenance de la thèse sur le plan administratif. [↑](#footnote-ref-27)
28. Veuillez mentionner l'abréviation de l’université partenaire. [↑](#footnote-ref-28)
29. Veuillez mentionner l'abréviation de l’université partenaire. [↑](#footnote-ref-29)
30. Veuillez mentionner le prénom et le nom du directeur de thèse respectif. [↑](#footnote-ref-30)
31. Veuillez mentionner le lieu de travail du directeur de thèse, par exemple sa faculté respective, son unité de recherche et d'enseignement, etc. [↑](#footnote-ref-31)
32. Veuillez mentionner le prénom et le nom du directeur de thèse respectif. [↑](#footnote-ref-32)
33. Veuillez mentionner le lieu de travail du directeur de thèse, par exemple sa faculté respective, son unité de recherche et d'enseignement, etc. [↑](#footnote-ref-33)
34. Veuillez mentionner l'abréviation de l’université partenaire. [↑](#footnote-ref-34)
35. Veuillez mentionner l'abréviation de l’université partenaire. [↑](#footnote-ref-35)
36. Veuillez mentionner les exigences principales sur le plan administratif et celles concernant la fin des études à l’université partenaire hors de la soutenance commune de la thèse de doctorat. [↑](#footnote-ref-36)
37. Veuillez mentionner le nom de l’institution respective. [↑](#footnote-ref-37)
38. Veuillez mentionner la langue dans laquelle la thèse de doctorat sera rédigée. [↑](#footnote-ref-38)
39. Veuillez mentionner la langue dans laquelle la thèse de doctorat sera soutenue. [↑](#footnote-ref-39)
40. Veuillez mentionner les langues dans lesquelles le résumé de la thèse sera rédigé. [↑](#footnote-ref-40)
41. Veuillez mentionner l'abréviation de l'université qui paiera les frais spécifiés liés à la soutenance de la thèse (habituellement l’institution partenaire où la thèse de doctorat est soutenue). [↑](#footnote-ref-41)
42. Veuillez mentionner l'abréviation de l'université partenaire qui paiera les frais spécifiés liés à la soutenance de la thèse. [↑](#footnote-ref-42)
43. Veuillez mentionner le nom de l’institution où la thèse de doctorat sera soutenue. [↑](#footnote-ref-43)
44. Veuillez mentionner l'abréviation de l'université où la soutenance de la thèse de doctorat aura lieu. En cas que la soutenance ait lieu hors des institutions partenaires, veuillez omettre cette abréviation. [↑](#footnote-ref-44)
45. Veuillez mentionner le nombre de membres du jury de thèse, inclus le président du jury de thèse et le cas échéant les directeurs de thèse. Le nombre minimal de membres du jury présents s’élève à trois membres. [↑](#footnote-ref-45)
46. En cas de l’université partenaire, son règlement intérieur, le cas échéant les dispositions juridiques du pays donné, peuvent prévoir une autre personne compétente pour désigner le jury de thèse. [↑](#footnote-ref-46)
47. En cas de l’université partenaire, son règlement intérieur, le cas échéant les dispositions juridiques du pays donné, peuvent prévoir une autre personne compétente pour désigner le jury de thèse. [↑](#footnote-ref-47)
48. Veuillez mentionner qui désigne les contradicteurs et rayer la mention inutile. [↑](#footnote-ref-48)
49. Veuillez mentionner la langue dans laquelle le rapport d'évaluation des contradicteurs sera rédigé. [↑](#footnote-ref-49)
50. Veuillez mentionner la langue dans laquelle le procès-verbal relatif à la soutenance de la thèse sera rédigé. [↑](#footnote-ref-50)
51. Veuillez mentionner l'abréviation de l'université partenaire qui rédigera et remettra le procès-verbal relatif à la soutenance de la thèse de doctorat à son institution partenaire. [↑](#footnote-ref-51)
52. Veuillez mentionner l'abréviation de l'université partenaire. [↑](#footnote-ref-52)
53. Veuillez mentionner les résultats possibles pour évaluer une thèse conformément au règlement intérieur de l'université partenaire. En cas que la classification de l’université partenaire soit conforme à UK, veuillez omettre la dernière phrase de l‘alinéa. [↑](#footnote-ref-53)
54. Ce qui veut dire deux diplômes indépendants ou un seul diplôme commun en conformité avec le règlement intérieur en vertu de la Mesure du recteur n° 9/2016. [↑](#footnote-ref-54)
55. Veuillez mentionner l'abréviation de l'université partenaire. [↑](#footnote-ref-55)
56. Veuillez mentionner le titre qui est accordé au diplômé par l’université partenaire. [↑](#footnote-ref-56)
57. Veuillez faire la référence au pays dont l’ordre juridique autorisera au diplômé à utiliser son titre. [↑](#footnote-ref-57)
58. Veuillez mentionner le pays où se trouve le siège de l'université partenaire. [↑](#footnote-ref-58)
59. Veuillez mentionner le nombre total d‘exemplaire. Veuillez remplir *per analogiam* les autres nombres marqués en pointillé du présent alinéa. [↑](#footnote-ref-59)
60. Veuillez mentionner l'abréviation de l'université responsable de remettre la présente convention à l’étudiant. [↑](#footnote-ref-60)
61. Veuillez mentionner la désignation de la fonction du représentant statutaire de l’université partenaire [↑](#footnote-ref-61)
62. Ou autre représentant de l’université partenaire [↑](#footnote-ref-62)
63. Après avoir rempli tous les endroits liés aux notes de bas de page, veuillez supprimer toutes les notes de bas. [↑](#footnote-ref-63)